

Certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction

N° du certificat de contrôle:

P-3637/913/11-MPA BS

Objet:

Installations de câble avec maintien intégré de la fonction de classes "E30", "E60" et "E90" selon DIN 4102-12 : 1998-11
En respect du n° courant 2.9 de la liste des règles de construction A partie 3 - Édition 2015/2 Types de construction pour la fabrication des installations électriques de câbles auxquelles des exigences sont soumises du point de vue du maintien de la fonction en cas d'incendie

Requérant:

Hemmink B.V.
Postbus 40013
8004 DA Zwolle
Pays-Bas



Date de délivrance:

29.06.2017

Durée de validité:

29.06.2017 tot 28.06.2022

Le présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction comprend 13 pages et 8 annexes.

Le présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction remplace le certificat de contrôle des autorités de surveillance de la construction n° P-3637/913/11-MPA BS du 10.04.2012.

Ce certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction n° P-3637/913/11-MPA BS a été délivré pour la première fois le 10.04.2012.

Ce certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction doit être uniquement transmis en intégralité et sans modification. Les extraits ou raccourcissements requièrent l'accord écrit de MPA-Braunschweig. Les documents sans signature ni tampon ne sont pas valides. Chaque page du présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction comprend le sceau de MPA Braunschweig.

A Dispositions générales

Le présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction atteste de l'applicabilité du type de construction conformément aux réglementations de construction en vigueur dans l'État fédéral.

Le certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction ne remplace pas l'exécution d'autorisations, accords et certificats prévus par la loi pour les constructions.

Le certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction est attribué sans préjudice des droits de tiers, particulièrement les droits privés de protection.

Les fabricants ou distributeurs du type de construction doivent mettre à la disposition de l'utilisateur du type de construction des copies du certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction, sans préjudice des autres dispositions indiquées dans les "Dispositions spéciales". L'utilisateur doit mettre à disposition le certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction sur le chantier.

Le certificat général de contrôle de la construction ne pourra être dupliqué que dans sa totalité. Une publication sous forme d'extrait requiert l'accord de l'organisme de test des matériaux pour la construction, Braunschweig. Les textes et plans des documents ne doivent pas contredire le certificat général de contrôle de la construction. Les traductions du certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction doivent porter la mention "Traduction de la version originale non contrôlée par l'Organisme de test des matériaux pour la construction, Braunschweig":

Le certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction est attribué de manière révoicable. Le certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction peut être complété ou modifié ultérieurement, notamment si des nouvelles connaissances techniques le requièrent.

B Dispositions spéciales

1 Objet et domaine d'application

1.1 Objet

1.1.1

Le certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction (abP) s'applique à la fabrication et l'application d'installations de câbles avec maintien intégré de la fonction en tant que type de construction qui, en fonction de son exécution, appartient aux classes de maintien de la fonction "E 30", "E 60" ou "E 90" selon DIN 4102-12:1998.11**.

La classification s'applique aux installations de câbles pour lesquelles les types de câbles correspondants sont posés selon le paragraphe 2.1.1. Horizontalement en tant que montage mural ou montage au plafond (types de pose 1 à 4).

La classification s'applique également aux installations de câbles (types de pose 1 à 4) pour lesquelles les types de câbles comparables sont posés de manière inclinée / verticalement si les types de câbles dans la zone de transition (horizontale / inclinée / verticale) sont soutenus par la disposition de la structure porteuse des câbles selon le paragraphe 2.1.2.



* Ce certificat de contrôle des autorités de surveillance de construction contient avec des renvois datés et non datés des constatations issues d'autres publications. Les renvois sont cités aux endroits correspondants du texte et les publications sont listées page 13. Pour les renvois datés, les modifications ou changements ultérieurs de ces publications doivent être pris en compte pour le présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction. Pour les renvois non datés, la dernière version des publications de référence fait foi.

1.1.2

L'installation de câble avec maintien de la fonction intégré doit être composée des types de câbles selon le paragraphe 2.1.1 et d'une structure porteuse de câbles selon le paragraphe 2.1.2 (structure porteuse spécifique).

1.2 Domaine d'application

1.2.3

1.2.3 Les installations de câble avec maintien de la fonction intégré peuvent appartenir aux câbles de maintien de la fonction "E 30", "E 60" et "E 90" selon DIN 4102-12 si les types de câbles indiqués dans le paragraphe 2.1.1 sont utilisés avec les structures porteuses de câbles correspondantes selon le paragraphe 2.1.2.

1.2.4

1.2.4 Les installations de câbles avec maintien de la fonction intégré peuvent être fixées sur

- des plafonds (épaisseur minimale 125 mm) en béton, béton armé ou béton poreux et
- des murs (épaisseur minimale 100 mm) en maçonnerie, béton ou béton armé ou béton poreux dont la capacité de résistance au feu correspond respectivement au moins à la capacité de résistance au feu de l'objet selon le paragraphe 1.1.

La classification est uniquement applicable si les pièces renforçant et soutenant le plafond ou les murs présentent, dans leur effet de renfort et de soutien, au moins la même résistance au feu que l'objet selon le paragraphe 1.1.

1.2.5

Le domaine d'application de ce certificat de contrôle des autorités de surveillance de la construction est limité aux câbles avec des tensions nominales jusqu'à 1 kV.

1.2.6

Le maintien de la fonction ne couvre pas une chute de tension ou une capacité de courante réduite en raison d'une augmentation de la résistance causée par une évacuation restreinte de la chaleur.

1.2.7

Il faut respecter les dispositions VDE en vigueur.

1.2.8

Le présent certificat de contrôle des autorités de surveillance de la construction est uniquement applicable s'il est assuré que les installations de câble ne sont pas limitées dans leur classe de maintien de la fonction par des chutes de pièces.

1.2.9

Outre les dispositions techniques en vigueur pour le type de construction (par ex. ordonnance de construction, directives de construction spécifique ou règlements), des exigences plus importantes ou des assouplissements peuvent être applicables le cas échéant.

1.2.10

Sur la base de la déclaration du requérant, aucun produit soumis à l'ordonnance sur les matières dangereuses, à l'ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques ou à l'ordonnance sur l'interdiction HCF-Halogènes n'est utilisé dans le type de construction et les exigences des ordonnances précités (notamment l'obligation de marquage) sont respectées.

De plus, le requérant déclare que si, pour le commerce et la mise en circulation ou l'utilisation, des mesures sont nécessaires du point de vue de l'hygiène, de la protection de la santé ou de la protection environnementales, celles-ci seront prises et communiquées de la manière nécessaire par le requérant.

Ainsi, il ne s'est pas avéré nécessaire de contrôler les répercussions des produits de construction après montage sur la satisfaction des exigences de la protection de la santé et de l'environnement.



2 Dispositions pour le type de construction

2.1 Structure de construction des installations de câble avec maintien intégré de la fonction

Les installations de câbles sont composées de structures porteuses de câbles (type de pose 1 à 4) selon la section 2.1.2 en lien avec les types de câbles selon le paragraphe 2.1.1

En cas de pose verticale, il faut exécuter un soutien actif en respect des conditions de construction de l'annexe 3 du présent certificat de contrôle des autorités de surveillance de la construction.

La liste des installations de câbles avec maintien intégré de la fonction et la classification correspondante sont indiquées au paragraphe 2.1.3.

2.1.1 Types de câble

2.1.1.1

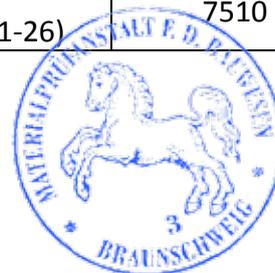
Types de câbles Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique

Il faut uniquement utiliser les types de câbles indiqués dans des tableaux suivants avec une approbation VDE valide, délivré pour Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique.

Les types de câbles classifiés et leur type de pose correspondants sont indiqués au paragraphe 2.1.3.

Tableau 1: Types de câbles du fabricant Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique

Type de câble / Désignation selon les indications du fabricant de câbles	Dimension Nombre de conducteurs x Coupe transversale	VDE-norme	Approbation VDE	
			VDE Certificat N°	VDE Registre N°
[n x mm] ou [n x 2 x 0,8 mm...Bd] avec n ≥ 2				
"EUCASAFE" (N)HXH FE180 E90	n x 10 mm ² n x 16 mm ²	DIN VDE 0266	40035809 2012-09-13 (état 2015-12-11)	8513
"EUCASAFE" JE-H(ST)H Bd FE180 E30	n x 2 x 0,8 Bd	DIN VDE 0815	119117 (état 2014-11-26)	7510



2.1.1.2 Types de câbles Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse

Il faut uniquement utiliser les types de câbles indiqués dans les tableaux suivants avec une approbation VDE valide, délivré pour Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse.

Les types de câbles classifiés et leur type de pose correspondants sont indiqués au paragraphe 2.1.3.

Tableau 2: Types de câbles du fabricant Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse

Type de câble / Désignation selon les indications du fabricant de câbles	Dimension Nombre de conducteurs x Coupe transversale	VDE- norme	VDE- Approbation	
			VDE Certificat N°	VDE Registre N°
	[n x mm] ou [n x 2 x 0,8 mm...Bd] avec $n \geq 2$			
“Dätwyler Keram” (N)HXH FE180 E30-E60	$\geq n \times 1,5 \text{ mm}^2 \leq n \times 10 \text{ mm}^2$	DIN VDE 0266	40004684 2003-02-14 (état 2015-01-28)	7780
“Dätwyler Keram” (N)HXH FE180-E90	$\geq n \times 1,5 \text{ mm}^2 \leq n \times 25 \text{ mm}^2$		40004684 2003-02-14 (état 2015-01-28)	7780
“Dätwyler Keram” JE-H((ST)H Bd FE180 E30-E90	n x 2 x 0,8 Bd.	DIN ^o VDE 0815	40028822 20099-11-24 (état 2016-05-20)	9361

2.1.2 Structure porteuse de câbles (structure porteuse spécifique)

Les pièces des structures porteuses de câbles doivent être en acier galvanisé (voir annexes).

Les structures porteuses doivent être fixées avec des moyens de fixation adaptés en acier sur des plafonds massifs et des murs massifs. La fixation sur des plafonds massifs ou des murs massifs doit avoir lieu avec des moyens de fixation selon la section 4.2.

La pose a lieu avec des serre-câbles directement au plafond ou au mur. Les types de câbles dépendent du diamètre du câble avec les serre-câbles adaptés en respect des tableaux 3 et 4 des paragraphes suivants et des annexes.



2.1.2.1

Pose avec des serre-câbles "FBB" (type de pose 1 à 3)

Tableau 3: Conditions de construction pour la structure porteuse (type de pose 1 à 3).

Type de pose		Type de pose 1	Type de pose 2	Type de pose 3
		Exécution avec serre-câble		
Serre-câble		Collier individuel « FBB » ou Collier individuel, exécution double « FBB »		
Taille		En fonction de la coupe transversale du câble		
Largeur	b [mm]	20	20	20
Épaisseur du matériau	t [mm]	1,25	1,25	1,25
Charge	q [kg/m]	Câble individuel	3- câbles	Câble individuel
Envergure ¹⁾	a [mm]	300 mm	500 mm	500 mm
Fixation		La fixation des serre-câbles au plafond ou au mur a lieu avec des vis / chevilles / boulons filetés M6 avec des écrous et rondelles selon le paragraphe 2.1.2 en lien avec le paragraphe 4.2.		

¹⁾ En cas de pose verticale, il faut respecter un écart de fixation maximal de 300 mm (voir également paragraphe 2.1).

D'autres détails sur la construction pour la formation de Hemmink B.V., DA Zwolle, sont présentés dans les annexes du présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction

2.1.2.2 Pose avec des serre-câbles "Double collier" (type de pose 4)

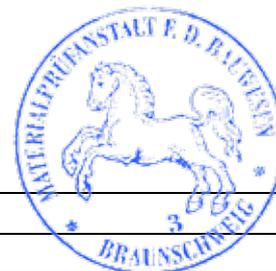


Tableau 4: Conditions de construction pour la structure porteuse (type de pose 4).

Type de pose		Type de pose 4
Serre-câble		Double collier
Taille		En fonction de la coupe transversale du câble
Largeur	b [mm]	20
Épaisseur du matériau	t [mm]	1,25
Charge	q [kg/m]	Câble individuel
Envergure ¹⁾	a [mm]	500 mm
Fixation		Fixation des serre-câbles au plafond ou au mur A lieu avec des vis / chevilles / boulons filetés M6 avec des écrous et rondelles selon le paragraphe 2.1.2 en lien avec le paragraphe 4.2

¹⁾ En cas de pose verticale, il faut respecter un écart de fixation maximal de 300 mm (voir également paragraphe 2.1)

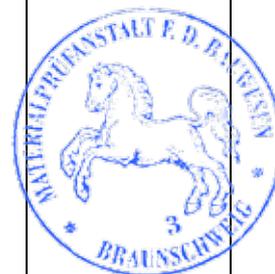
D'autres détails sur la construction pour la formation de Hemmink B.V., DA Zwolle, sont présentés dans les annexes du présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction

2.1.3 Classification des installations de câbles avec maintien de fonction intégré

2.1.3.1 2.1.3.1 Classification des installations de câbles avec types de câbles de l'entreprise Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse sur les structures porteuses de câbles de Hemmink B.V., DA Zwolle, Heltersbeg)

Tableau 1: Classification des installations de câbles avec types de câbles "Câbles basse tension" (Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse) sur les structures porteuses spécifiques de Hemmink B.V., DA Zwolle.

Type de câble / Désignation selon les indications du fabricant de câbles ²⁾	Type de pose ²⁾ Pose avec serre-câbles, montage au plafond et montage mural: (1) Collier individuel « FBB », a < 300 mm de charge = par câble individuel (2) Collier individuel « FBB », a < 500 mm de charge = trois câbles (3) Collier individuel « FBB », a < 500 mm, ou collier individuel (double) « FBB », a < 500 mm de charge = par câble individuel (4) Double collier, a < 500 mm, de charge = deux câbles individuels	Dimension Nombre de conducteurs x Coupe [n x mm ²]	Classification selon DIN 4102-12 : 1998-11
"Dätwyler Keram" (N)HXH FE180 E30-E60 VDE Reg. Nr. 7780	2	n x 1,5 ²⁾	E30 à E60
	3, 4	n x ≥ 1,5 ≤ 10	E30
"Dätwyler Keram" (N)HXH FE180 E90 VDE Reg. Nr. 7780	1 4)	n x ≥ 1,5 ≤ 25	E30 à E90
	3 4)	n x ≥ 1,5 ≤ 25	E30



¹⁾ Types de poses et structures porteuses (Hemmink B.V., DA Zwolle) selon le paragraphe 2.1.2.

²⁾ Fabricant des câbles : Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse selon le paragraphe 2.1.1.

³⁾ La classification de ce type de câbles "E ..:" est uniquement valable pour cette dimension.

⁴⁾ La pose sur le mur doit uniquement avoir lieu avec des colliers individuels "FBB" et des colliers ouverts vers le haut

Tableau 2: Classification des installations de câbles avec types de câbles "Câbles de commande à distance 110 V" (Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse) sur les structures porteuses de spécifiques de Hemmink B.V., DA Zwolle

Type de câble / Désignation selon les indications du fabricant de câbles ²⁾	Type de pose ¹⁾ Pose avec serre-câbles, montage au plafond et montage mural : (3) Collier individuel « FBB », a < 500 mm, ou Collier individuel (double) « FBB », a < 500 mm de charge = par câble individuel	Dimension Nombre de conducteurs x diamètre [2 x n x mm Bd.] avec n > 2	Classification selon DIN 4102-12 : 1998-11
"Dätwyler Keram" JE-H(ST)H Bd FE180 E30-E90 VDE Reg. Nr. 9361	3 ³⁾	n x 2 x 0.8	E30

¹⁾ Types de poses et structures porteuses (Hemmink B.V., DA Zwolle) selon le paragraphe 2.1.2.

²⁾ Fabricant des câbles : Dätwyler Cables Solutions AG, 6460 Altdorf, Suisse selon le paragraphe 2.1.1.

³⁾ La pose sur le mur doit uniquement avoir lieu avec des colliers individuels "FBB" et des colliers ouverts vers le haut.

En cas de pose verticale, il faut respecter un écart de fixation maximal de 300 mm (voir également paragraphe 2.1).

2.1.3.2 Classification des installations de câbles avec types de câbles de l'entreprise Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique sur les structures porteuses spécifiques de Hemmink B.V., DA Zwolle

Tableau 3: Classification des installations de câbles avec types de câbles "Câbles basse tension" (Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique) sur les structures porteuses spécifiques de Hemmink B.V., DA Zwolle

Type de câble / Désignation selon les indications du fabricant de câbles ²⁾	Type de pose ²⁾ Pose avec serre-câbles, montage au plafond et montage mural: (3) Collier individuel « FBB », a < 500 mm, ou collier individuel (double) « FBB », a < 500 mm de charge = respectivement un câble individuel (4) Double collier, a < 500 mm, Charge = deux câbles individuels	Dimension Nombre de conducteurs x Coupe [n x mm ²]	Classification selon DIN 4102-12: 1998-11
"UEROSAFE" (N)HXH FE180 E90 VDE Reg. Nr. 8513	3	n x 16 ³⁾	E30
	4	n x 10 ³⁾	E30

¹⁾ Types de poses et structures porteuses (Hemmink B.V., DA Zwolle) selon le paragraphe 2.1.2.

²⁾ Fabricant des câbles : Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique selon le paragraphe 2.1.1.

³⁾ La classification de ce type de câbles "E ...:" est uniquement valable pour cette dimension.



Tableau 4: Classification des installations de câbles avec types de câbles "Câbles de contrôle à distance 110" (Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique) sur les structures porteuses spécifiques de Hemmink B.V., DA Zwolle

Type de câble / Désignation selon les indications du fabricant de câbles ²⁾	Type de pose ²⁾ Pose avec serre-câbles, montage au plafond et montage mural: (1) Type de pose ²⁾ Pose avec serre-câbles, montage au plafond et montage mural : (1) Collier individuel « FBB », a < 500 mm, ou Collier individuel (double) « FBB », a < 500 mm de charge = par câble individuel	Dimension Nombre de conducteurs x diamètre [2 x n x mm Bd.] avec n > 2	Classification selon DIN 4102-12: 1998-11
"EUROSAFE" JE-H(ST)H Bd FE180 E30 VDE Reg. Nr. 7510	3 ³⁾	n x 2 x 0.8	E30

¹⁾ Types de poses et structures porteuses (Hemmink B.V., DA Zwolle) selon le paragraphe 2.1.2.

²⁾ Fabricant des câbles: Kabelwerk Eupen AG, 4700 Eupen, Belgique selon le paragraphe 2.1.1.

³⁾ La pose sur le mur doit uniquement avoir lieu avec des colliers individuels "FBB" et des colliers ouverts vers le haut.

En cas de pose verticale, il faut respecter un écart de fixation maximal de 300 mm (voir également paragraphe 2.1).

2.2 Fabrication et marquage

2.2.1 Production

La fabrication et le lieu de production du type de câble correspondant selon le paragraphe 2.1.1 sont indiqués dans les dispositions VDE correspondantes.

2.2.2 Marquage des types de câbles

Le câble doit être marqué selon les dispositions VDE.

Remarque : La classe de maintien de fonction indiquée sur le type de câble peut varier de la classe de maintien de fonction indiquée dans le présent certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction pour l'installation de câble.

2.2.3 Marquage de l'installation de câble avec maintien intégré de la fonction

Chaque installation de câble avec maintien intégré de la fonction selon le présent certificat général de contrôle des autorités de surveillance doit être marqué durablement par le transformateur par un panneau ou un autocollant qui doit être fixé sur la structure porteuse et doit indiquer les indications suivantes :

- Numero de l'entrepreneur qui a fabriqué l'installation de câbles avec le maintien intégré de la fonction (transformateur),
- Installation de câble avec maintien de la fonction intégré de la classe de maintien de fonction "E 30/60/90"*) selon DIN 4102-12:1998-11 selon le certificat général de contrôle n° P-3637/913/11-MPA BS de l'Organisme de test des matériaux pour la construction, Braunschweig en date du 29.06.2017,
- Le titulaire du certificat général de contrôle des autorités de surveillance de la construction
- et l'année de construction

*) Rayer les mentions non applicables

3 Confirmation de conformité

L'utilisateur du type de construction doit confirmer que les dispositions du certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction ont été exécutées et que les produits de construction utilisés sont conformes aux dispositions du certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction (modèle pour cette déclaration de conformité, voir page 13).

4 Dispositions pour l'ébauche et le dimensionnement

4.1 Ébauche

Lors de la planification des installations de câbles avec maintien intégré de la fonction, les dispositions VDE en vigueur doivent être respectées. Les installations de câble doivent être conçues pour une absorption de puissance dans le cadre de températures élevées. Ainsi, lors du dimensionnement des installations de câbles avec maintien intégré de la fonction, des restrictions de la fonction des câbles possibles suite à des augmentations de la résistance causées par la température doivent être prises en compte.



4.2 Dimensionnement

La fixation de la structure porteuse au plafond ou au mur massif doit avoir lieu avec des chevilles en acier (par ex. vis en acier / chevilles en acier, clous) > M6 ou Ø > 6 mm (surface de la coupe de tension respectivement de 20,1 mm²) qui sont adaptées à la surface et à l'application et qui sont conformes aux indications des agréments généraux des autorités de surveillance de la construction (abZ) du Deutsches Institut für Bautechnik Berlin ou d'un agrément technique européen (ETA) ou d'une évaluation technique européenne (ETA) ; les pièces sollicitées par traction doivent être dimensionnées de sorte à ce que leur tension de traction calculée ne soit pas supérieure à 9 N/mm² (classification "E 30" et "E 60") ou à 6 N/mm² (classification "E 90").

Alternativement, il est possible d'utiliser des chevilles dont l'adéquation technique pour la sécurité incendie a été prouvée par un contrôle et une évaluation de la durée requise de résistance au feu par un organisme de contrôle homologué.

Les chevilles doivent être incorporées en respect des documents techniques, par ex. directives de montage, homologation et évaluation (abZ ou ETA), l'adéquation des chevilles pour la surface correspondante et l'application devant être admissibles et prouvées également pour l'état d'incorporation à froid. Les exigences plus importantes pour l'état d'incorporation à froid restent applicables sans restriction.

5 Dispositions pour l'utilisation, l'entretien, la maintenance

Les installations de câbles avec maintien intégré de la fonction doivent être conformes pour leur utilisation aux exigences du présent certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction. Les utilisations ultérieures (par ex. type de câble, nombre de câbles, respect de la charge maximale en kg par m courant) sont uniquement possibles si les conditions-cadres du présent certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction sont respectés.

Pour chaque exécution des installations de câbles avec maintien intégré de la fonction, l'entrepreneur (transformateur) doit informer par écrit le donneur d'ordres que l'effet de sécurité incendie de l'installation de câbles avec maintien intégré de la fonction sera uniquement garanti si l'installation de câbles avec maintien intégré de la fonction est toujours maintenue dans un état correct et, après une éventuellement modification de l'occupation, l'état conforme de l'installation de câbles avec maintien intégré de la fonction est restauré.

6 Base juridique

Le présent certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction est délivré sur la base du § 19 de l'ordonnance de construction de Basse-Saxe (NBauO) dans la version du 3 avril 2012 (Nds. GVBl S. 46) modifiée en dernier par §4 de la loi du 6 avril 2017 (Nds. GVBl. S. 116) en lien avec la liste des règles de construction A du Deutsches Instituts für Bautechnik, édition 2015/2. Dans les ordonnances de construction des autres États fédéraux, des bases juridiques correspondantes sont présentes.



7 Recht van beroep

Tegen deze beslissing kan binnen een maand na bekendmaking beroep worden aangetekend bij het Materiaaltestinstituut voor de bouwsector, Braunschweig.



Dipl.-Ing. Rabbe
Vice-directeur de l'organisme
de institut de test



Braunschweig, 29.06.2017



p.o.
Dipl.-Ing. Maertins
Agent

Liste avec les normes et directives applicables voir page suivante.

Liste des normes et directives applicables

DIN 4102-2: 1977-09:	Comportement au feu des matériaux et pièces de construction ; mots-clés, Exigences et tests
DIN 4102-4: 1994-03:	Comportement au feu des matériaux et pièces de construction ; composition et application des matériaux de construction, des pièces de construction et des pièces spécifiques classifiés
DIN 4102-4/A1: 2004-11:	Comportement au feu des matériaux et pièces de construction; composition et application des matériaux de construction, des pièces de construction et des pièces spécifiques classifiés - Modification A1
DIN 4102-12: 1998-11:	Comportement au feu des matériaux et pièces de construction - Maintien de la fonction des installations de câbles électriques, Exigences et test
DIN VDE 0815: 1988-05:	Câbles et conduites d'installation pour installations de contrôle à distance et installations de transformation des informations
DIN VDE 0815/A1: 2006-03:	Câbles et conduites d'installation pour installations de contrôle à distance et installations de transformation des informations Modification 1
DIN°VDE 0266: 2000-03:	Câble à courant fort avec comportement optimisé en cas d'incendie Tensions nominales U0/U 0,6/1 kV
DIN VDE 0266: Correction 1 2006-03:	Câble à courant fort avec comportement optimisé en cas d'incendie - Tensions nominales U/U 0,6/1 kV, corrections de DIN VDE 0266 (VDE 0266) : 2000-03
BRL A partie 3:	Liste des règles de construction A partie 3 dans la version en vigueur publiés dans les communiqués DIBt



Modèle de

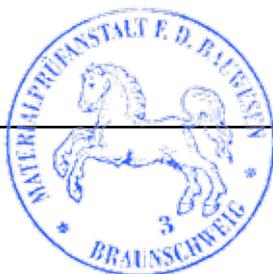
Confirmation de conformité

- Nom et adresse de l'entreprise qui a fabriqué l'installation de câbles avec maintien intégré de la fonction selon DIN 4102-12 : 1998-11
- Chantier ou bâtiment:
- Date de fabrication:
- Classe de résistance au feu E30 ou. E60 ou. E90*1

Il est confirmé par la présente que l'installation de câbles avec maintien intégré de la fonction a été fabriquée et incorporée conformément et en respect de toutes les dispositions du certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction n° P-3637/913/11-MPA BS de l'Organisme de test des matériaux pour la construction, Braunschweig en date du 29.06.2017.

Cela est également confirmé pour les produits de construction ou pièces individuelles non fabriquées par le signataire lui-même

- en respect du marquage correspondant des pièces, conformément aux dispositions du certificat de contrôle général des autorités de surveillance de la construction.*
- en respect de contrôles propres
- en respect des confirmations écrites des fabricants des produits ou pièces que le signataire a archivées.*

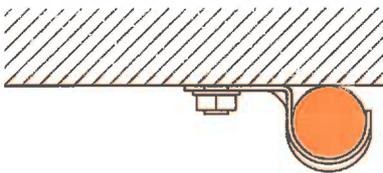
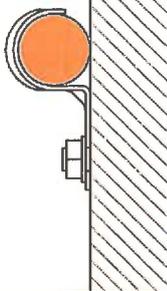
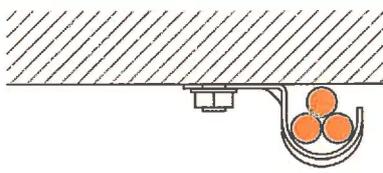
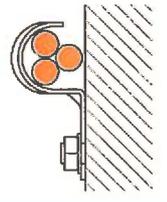
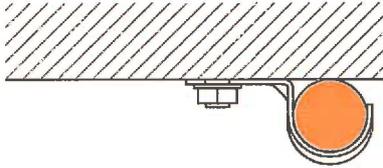
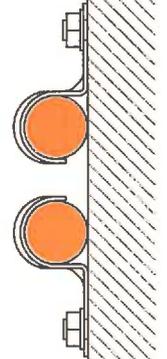


Lieu, date

Tampon et signature

(Cette attestation doit être remise au maître d'ouvrage pour transmission aux autorités compétentes de surveillance de la construction).

*) Rayer les mentions non applicables

Type de pose		Pose au plafond	Pose au mur
1	Collier individuel "FBB" a < 300 mm Charge = par câble individuel		
2	Collier individuel "FBB" a < 500 mm de charge = trois câbles		
3	Collier individuel "FBB" a < 500 mm ou Charge = par câble individuel		



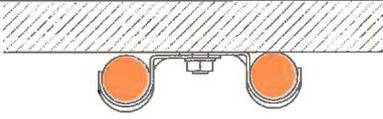
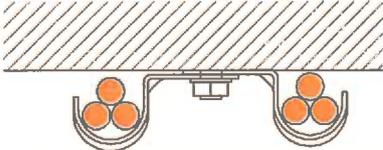
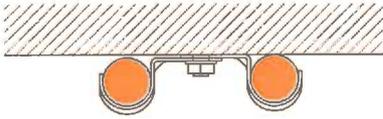
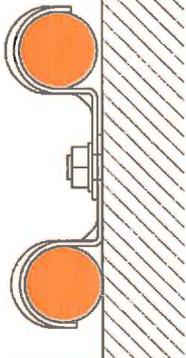
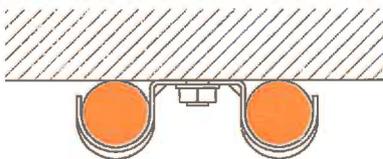
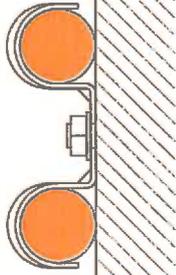
Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré
"E 30", "E 60" ou "E 90"
selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11

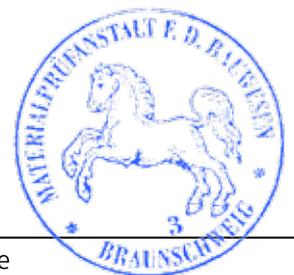
Vue d'ensemble Exécution avec serre-câble "FBB"

Annexe 1 de

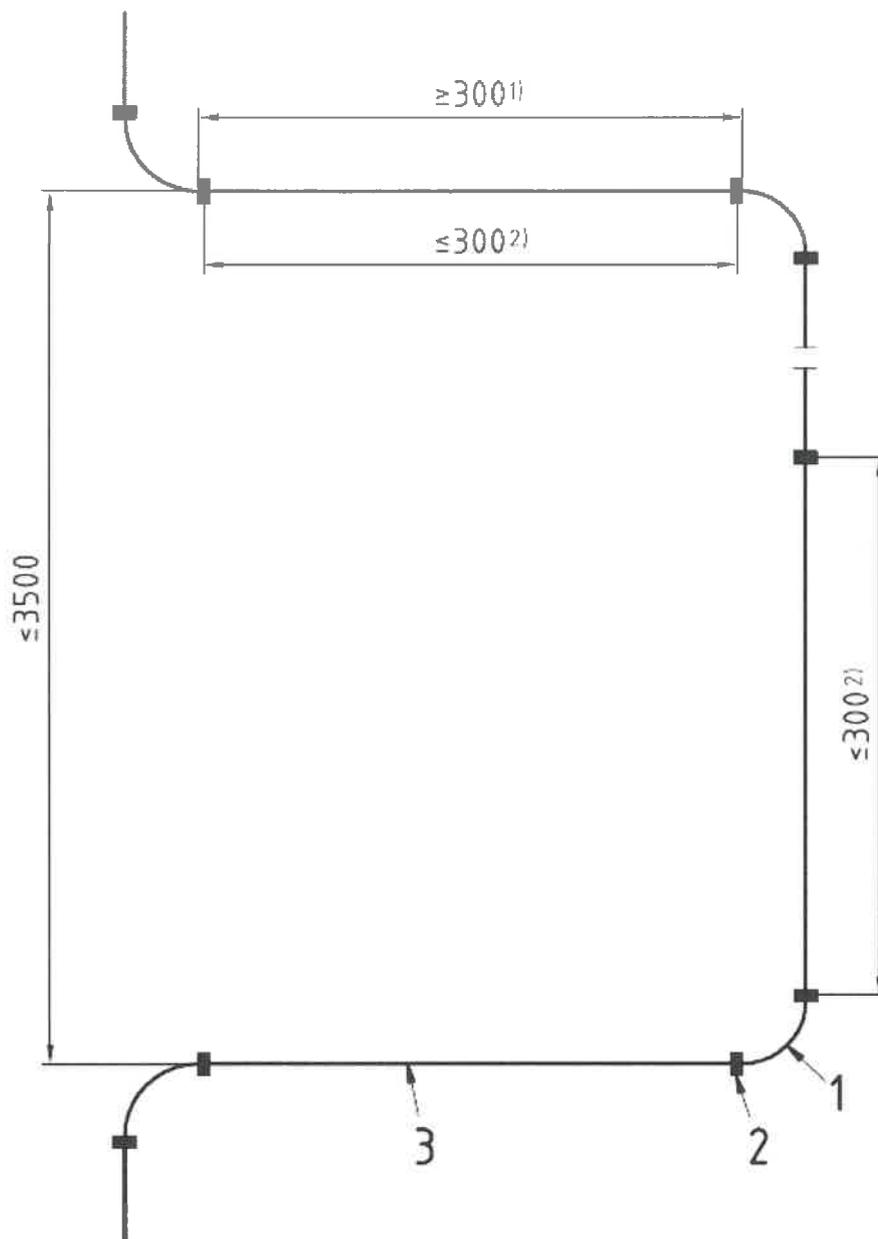
abP n°:
P-3637/913/11-MPA BS

du 09.06.2017

Type de pose		Pose au plafond	Pose au mur
1	Collier individuel (double) "FBB" a < 300 mm Charge = par câble individuel		-
2	Collier individuel (double) "FBB" a < 500 mm de charge = trois câbles		-
3	Collier individuel (double) "FBB" a < 500 mm Charge = par câble individuel		
4	Double collier a < 500 mm de charge = par câble individuel		



<p>Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré "E 30", " E 60" ou "E 90" selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11</p> <p>Vue d'ensemble Exécution avec serre-câble "FBB" (double) et Double collier</p>	<p>Annexe 2 de</p> <p>abP n°: P-3637/913/11-MPA BS</p> <p>du 09.06.2017</p>
--	---



1 Rayon de flexion admissible

2 Collier individuel

3 Câble

¹⁾ Longueur horizontale de câbles > 300 mm

²⁾ Écart des colliers < 300 mm



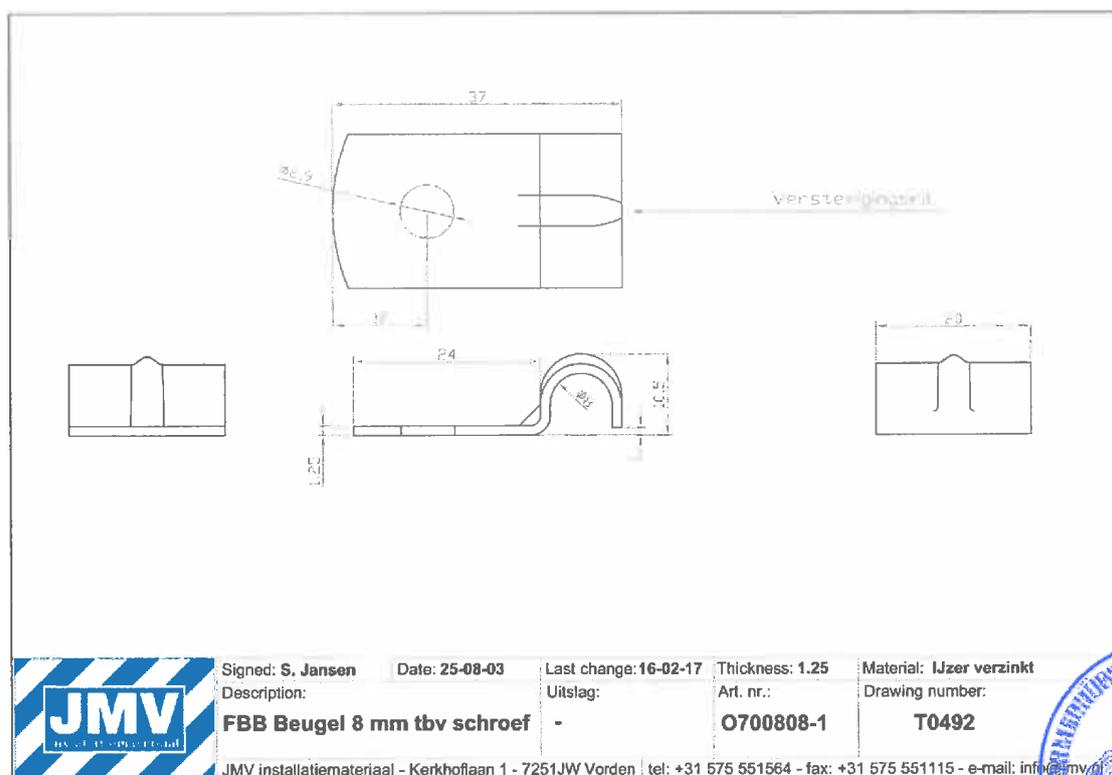
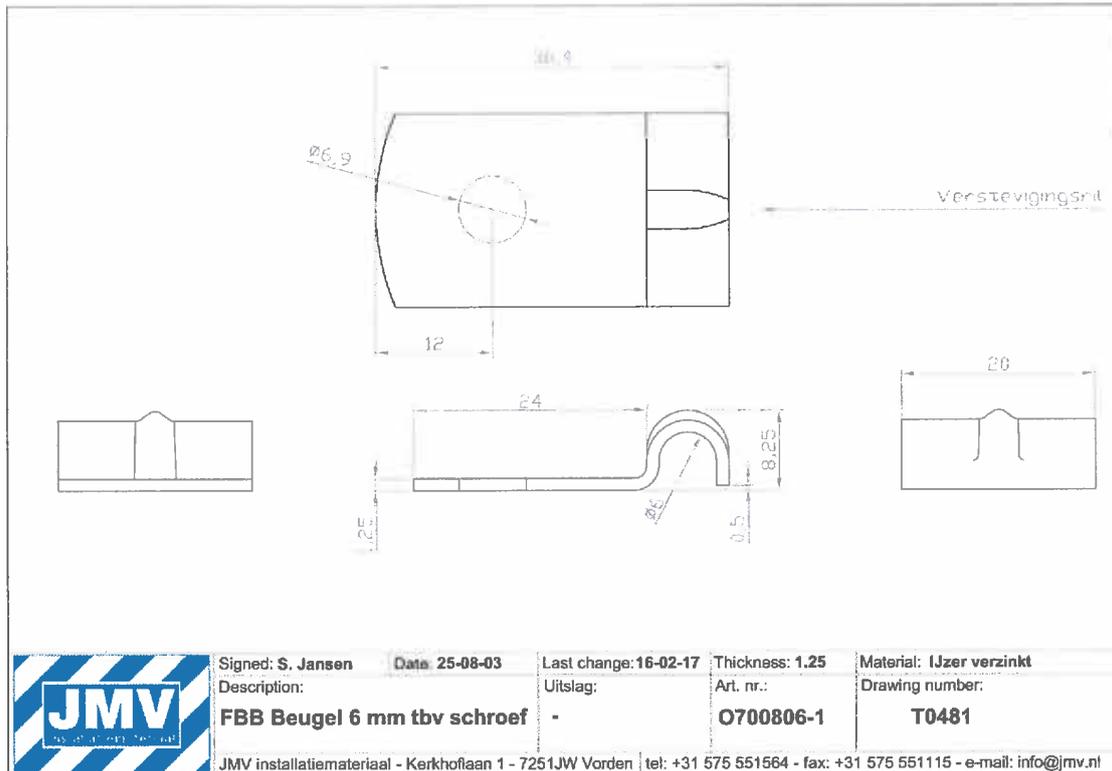
Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré
"E 30", "E 60" ou "E 90"

selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11
Vue d'ensemble Exécution «pose verticale»

Annexe 3 de

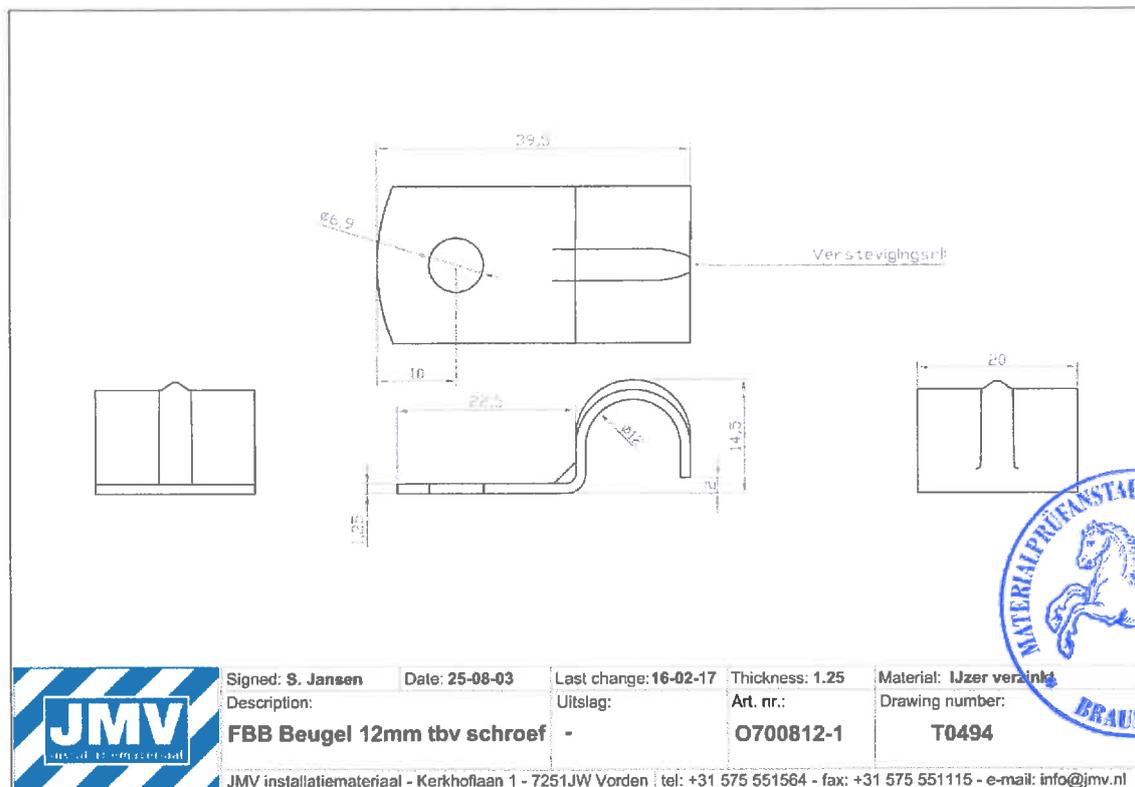
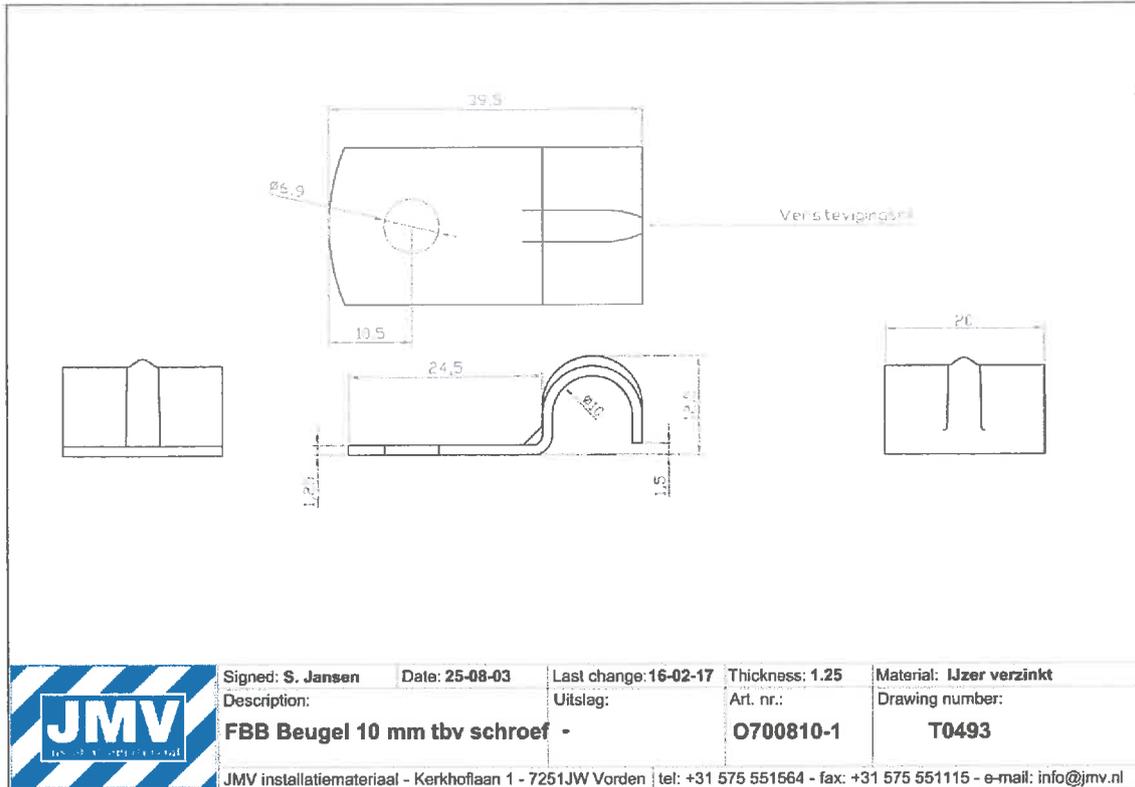
abP n°:
P-3637/913/11-MPA BS

du 09.06.2017



Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré
"E 30", "E 60" ou "E 90"
selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11
Vue d'ensemble Exécution avec serre-câble "FBB"

Annexe 4 de
abP n°:
P-3637/913/11-MPA BS
du 09.06.2017



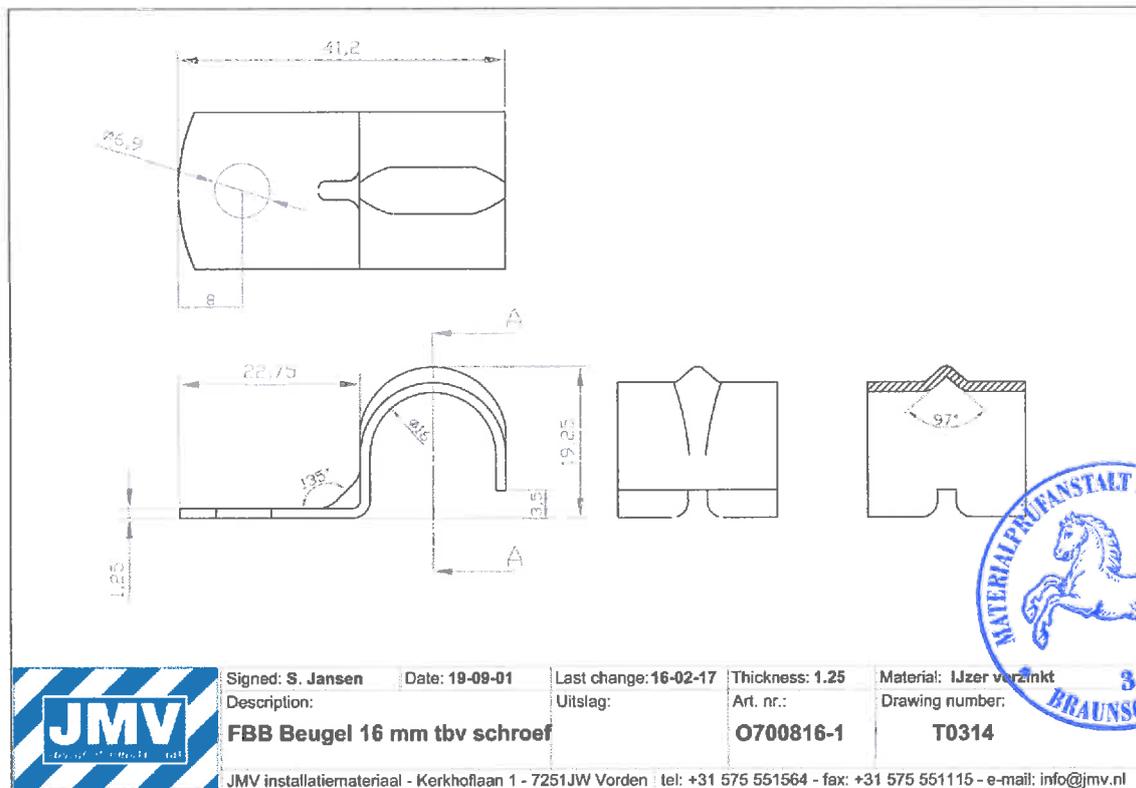
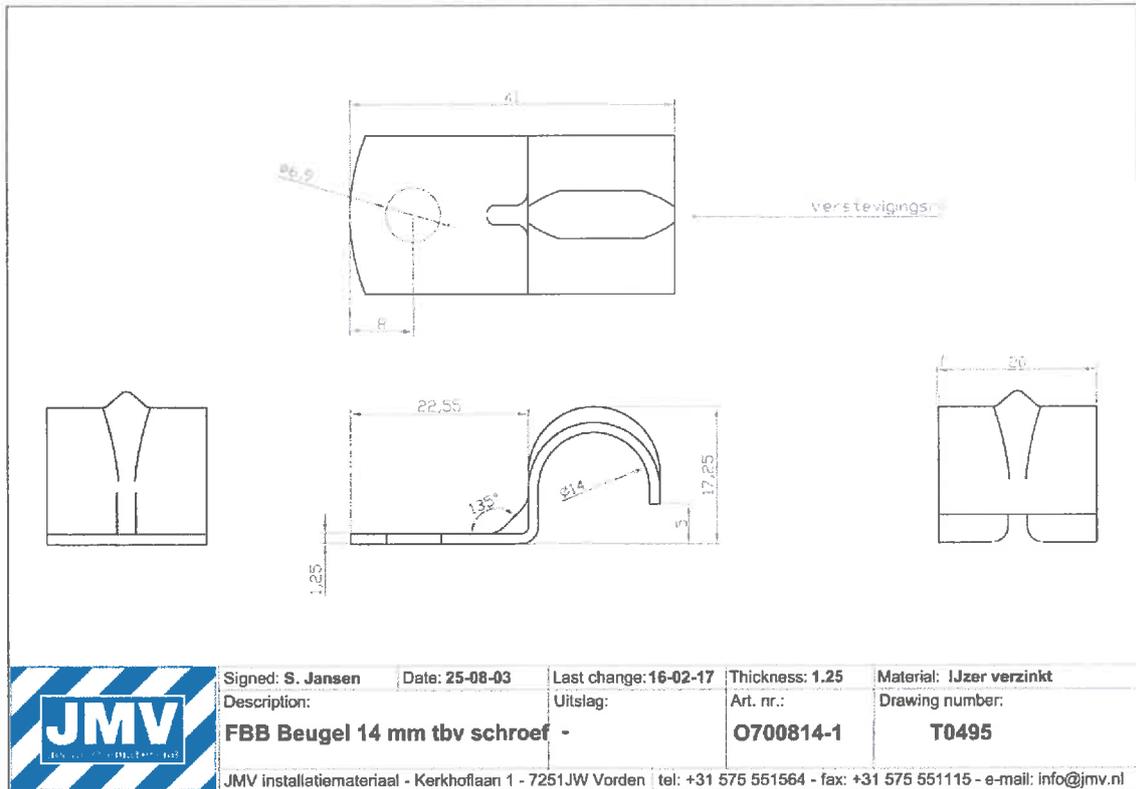
Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré
"E 30", "E 60" ou "E 90"

selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11
Vue d'ensemble Exécution avec serre-câble "FBB"

Annexe 5 de

abP n°:
P-3637/913/11-MPA BS

du 09.06.2017



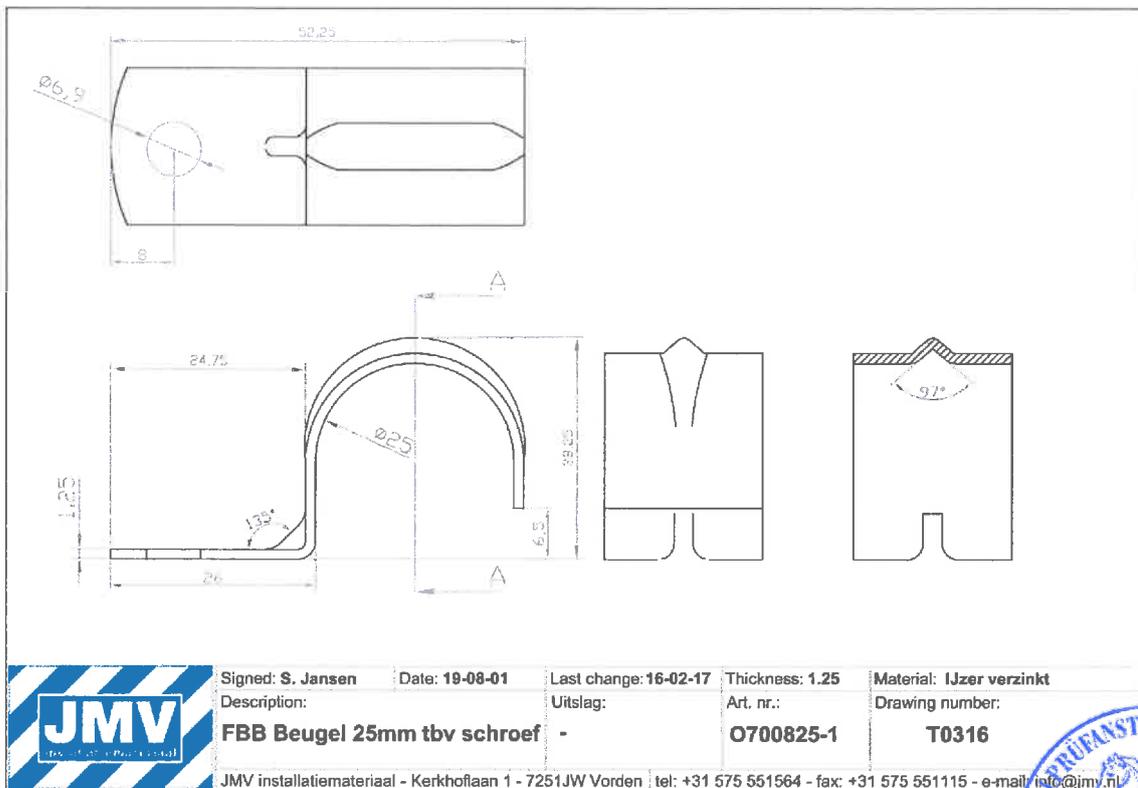
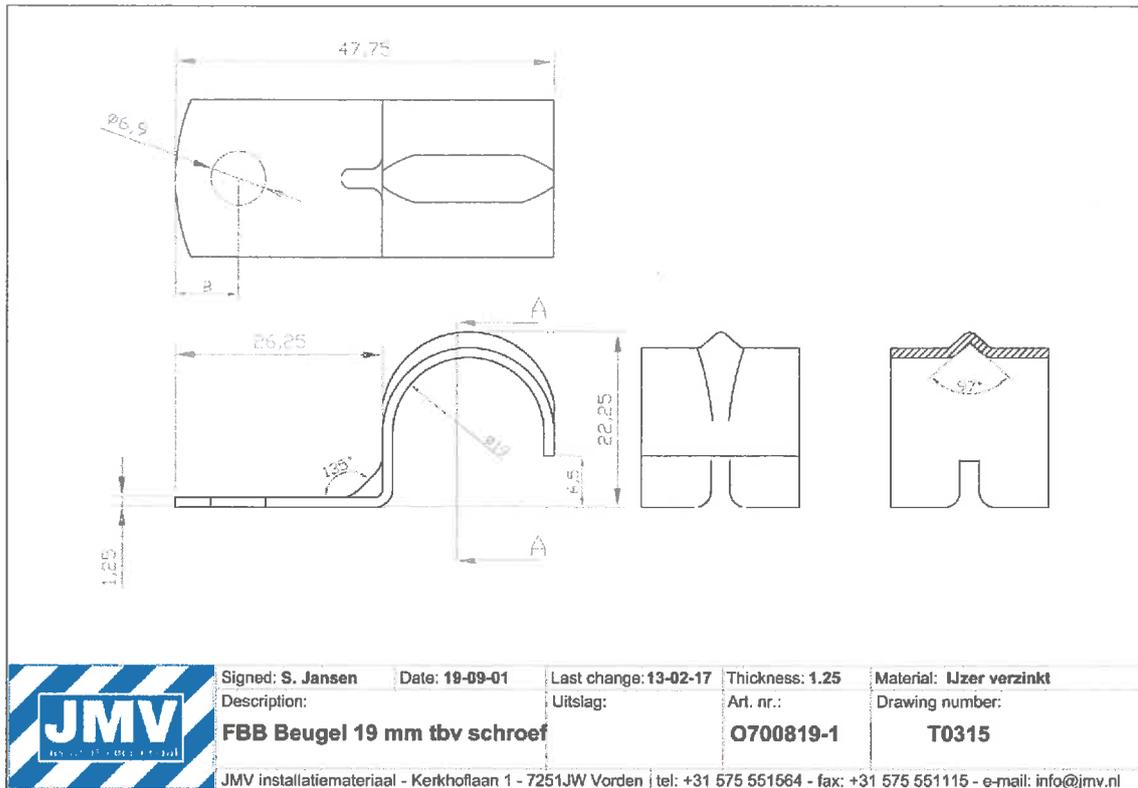
Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré
"E 30", "E 60" ou "E 90"

selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11
Vue d'ensemble Exécution avec serre-câble "FBB"

Annexe 6 de

abP n°:
P-3637/913/11-MPA BS

du 09.06.2017



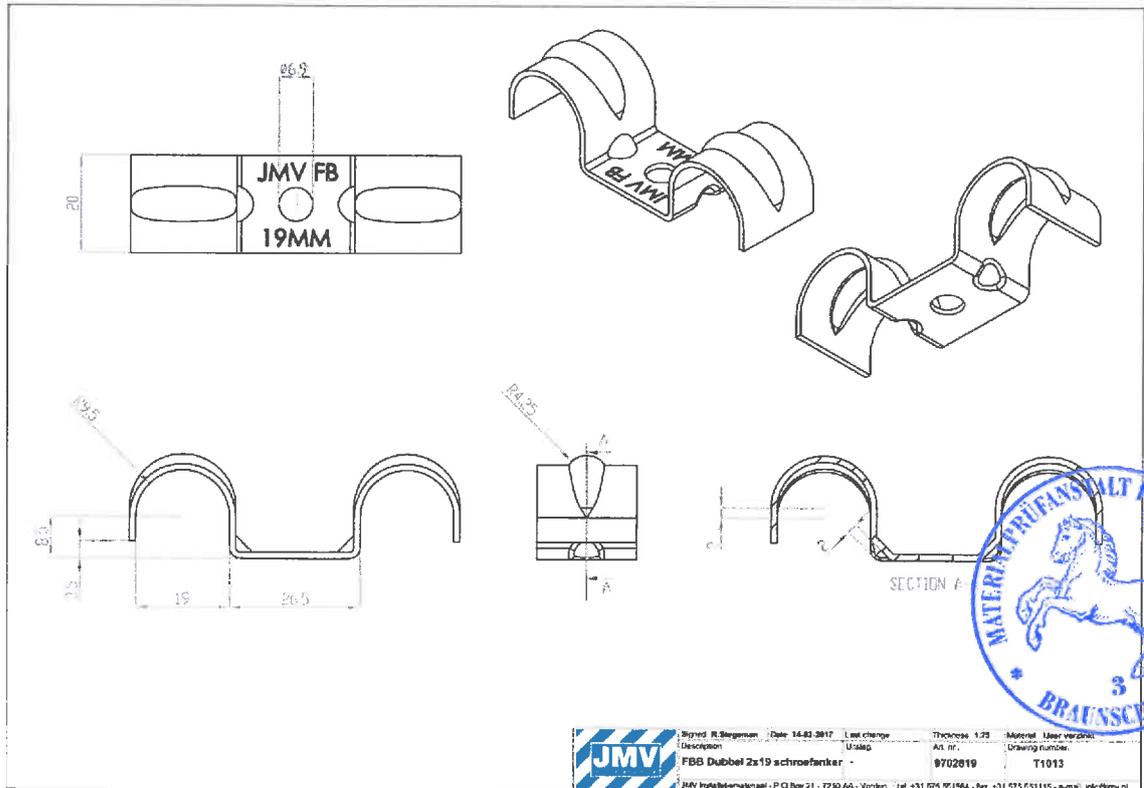
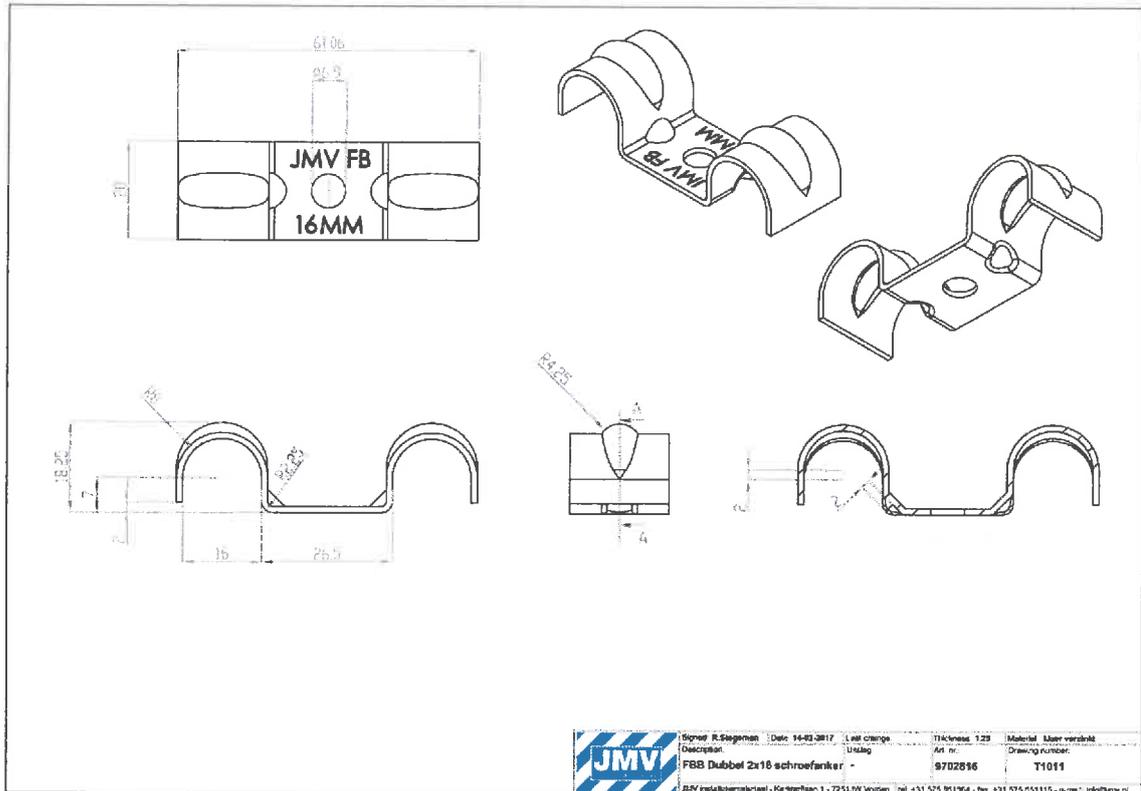
Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré
"E 30", "E 60" ou "E 90"

selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11
Vue d'ensemble Exécution avec serre-câble "FBB"

Annexe 7 de

abP n°:
P-3637/913/11-MPA BS

du 09.06.2017



Installations de câbles avec maintien de la fonction intégré
"E 30", " E 60" ou " E 90"

selon la norme DIN EN 4102-12 1998-11
Vue d'ensemble Exécution avec serre-câble «double collier»

Annexe 8 de

abP n°:
P-3637/913/11-MPA BS

du 09.06.2017